

Transmission du patrimoine : les outils préférés des Français



© 2025 Les Echos Publishing

L'Observatoire des solidarités intergénérationnelles s'est intéressé, dans la seconde édition de son étude, à la perception qu'ont les Français de la transmission de leur patrimoine. Sur un peu plus de 1 000 personnes interrogées par l'Ifo, 71 % d'entre elles estiment aujourd'hui pouvoir être en mesure de léguer un héritage à l'avenir. En baisse de 7 points par rapport à 2024, ce taux semble révéler un paradoxe : malgré un taux d'épargne élevé des ménages, la perception à pouvoir transmettre diminue, sans doute en raison des inquiétudes liées à l'instabilité politique et au ralentissement économique. L'étude précisant que l'épargne, autrefois considérée comme un capital à transmettre, constitue plutôt aujourd'hui une réserve de précaution face à un avenir incertain. Toutefois, malgré ce recul, la transmission reste un enjeu important pour les Français. Ainsi, par exemple, 84 % d'entre eux disposant d'au moins un produit d'épargne se sentent en mesure de le transmettre.

Autre tendance, la transmission intergénérationnelle se développe. Sur les personnes interrogées par l'Ifo, 12 % d'entre elles disent souhaiter faire un legs à leurs petits-enfants, un chiffre en légère hausse de 1 point. Une tendance évidemment plus marquée (24 %) chez les personnes ayant déjà des petits-enfants.

L'assurance-vie, un outil privilégié

Plébiscitée par 53 % des Français interrogés, l'assurance-vie est, sans surprise, l'instrument privilégié pour assurer la transmission de leur patrimoine à leurs proches. Une solution qui arrive loin devant les livrets bancaires (20 %), l'immobilier (18 %), la bourse (5 %) et le Plan d'épargne retraite (4 %).

Fait marquant, s'agissant de l'assurance-vie, 4 détenteurs sur 10 ont fait le choix de désigner des bénéficiaires hors de leur sphère familiale. Une pratique répandue notamment chez les moins de 35 ans qui souhaitent sortir des modèles successoraux classiques et personnaliser la transmission de leur patrimoine.

L'usage de la donation et du testament

Autre outil de transmission qui séduit de plus en plus : la donation. Cette dernière a déjà été envisagée ou réalisée par 59 % des Français interrogés. Ce taux atteint même 75 % chez les parents. Plusieurs motivations expliquent cet engouement : la volonté de diminuer les droits de succession (46 %), d'assurer l'avenir de ses proches (42 %), de transmettre progressivement son patrimoine (31 %) et de garder le contrôle sur les biens donnés (25 %). Ce succès croissant de la donation traduit un changement de paradigme : on ne transmet plus seulement « après soi », mais de plus en plus « avec soi », dans une logique d'anticipation et d'accompagnement actif.

À l'inverse, le testament perd progressivement du terrain. Seuls 32 % des Français (-5 points par rapport à 2024) déclarent en avoir déjà rédigé un ou en ont l'intention. Ce

recul est particulièrement marqué chez les moins de 35 ans, avec une chute de 14 points en 1 an (30 %). Parmi les personnes qui envisagent la rédaction d'un testament, la principale motivation est la protection du conjoint (55 %), puis la volonté de transmettre des biens mobiliers (33 %) et de décider de la répartition de ses biens entre ses héritiers (23 %).

© 2025 Les Echos Publishing